

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 2 juillet 2024

Délibération
N° 24.125.1
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR -
CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES -
APPROBATION

Date de la convocation : 26/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 2 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

7 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Bernard GUERRERE), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Mireille TORTES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 2 juillet 2024

Tableau des effectifs – Mise à jour – Créations et suppressions de postes – Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2313-1, L5211-1 et R2313-3 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L542-2 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 juin 2024 ;

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire, compte tenu des nécessités de service, de créer les emplois permanents à temps complet rattachés aux grades suivants :

Filière administrative :

- Adjoint administratif, à temps complet ;

Filière technique :

- 1 Ingénieur principal, à temps complet ;
- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- 3 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe, à temps complet ;

Filière animation :

- 1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (28 heures/semaine) ;
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, à temps complet ;

Considérant qu'il y a lieu de supprimer des postes vacants ;

Filière administrative :

- 1 Attaché à temps complet ;
- 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- 1 Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
- 1 Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;

Filière technique :

- 1 Technicien, à temps complet ;
- 1 Agent de maîtrise principal, à temps complet ;
- 1 Agent de maîtrise, à temps complet ;
- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Filière culturelle :

- 1 Bibliothécaire, à temps complet ;

Considérant, qu'il y a lieu de prendre en compte ces modifications dans le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

1- Personnel titulaire à temps complet :

Filière administrative :

- 1 Directeur général des services des établissements publics de 20 000 à 40 000 habitants ;
- 2 Attachés hors classe ;
- 3 Attachés principaux ;
- 5 Attachés (dont 3 ouverts aux contractuels) ;
- 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 3 Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ;
- 7 Rédacteurs (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 6 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe ;
- 6 Adjoint administratifs principaux de 2^{ème} classe ;
- 7 Adjoint administratifs ;

Filière technique :

- 4 Ingénieurs principaux ;
- 1 Ingénieur (ouvert aux contractuels) ;
- 1 Technicien principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 4 Techniciens (dont 1 ouvert aux contractuels) ;
- 4 Agents de maîtrise principaux ;
- 2 Agents de maîtrise ;
- 13 Adjoint techniques principaux de 1^{ère} classe ;
- 20 Adjoint technique principaux de 2^{ème} classe ;
- 19 Adjoint techniques ;

Filière animation :

- 1 Animateur principal de 1^{ère} classe ;
- 1 Animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- 3 Adjoint d'animation (dont 1 ouvert aux contractuels) ;

Filière culturelle :

- 1 Bibliothécaire principal ;
- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 3 Educateurs de jeunes enfants ;

2- Personnel titulaire à temps non complet :

Filière animation :

- 1 Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à 28 heures/semaine ;
- 1 Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à 28 heures/semaine ;

Filière médico-sociale :

- 1 Educateur de jeunes enfants, à 28 heures/semaine, (ouvert aux contractuels).

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. DÉCIDE de supprimer et de créer les emplois ci-dessus exposés.

II. DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, tel que présenté ci-dessus.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget concerné de l'exercice 2024 et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.



IV. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **09 JUL. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **09 JUL. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Mireille TORTES

